



Luxembourg, le 20/02/2024

## LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Vu le règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ;

Vu la loi modifiée du 4 septembre 2015 relative aux produits biocides ;

Vu la modification enregistrée par l'Etat membre de référence Espagne sous le numéro de procédure BC-DD088964-35 visant une modification en vertu de l'article 48(1) du règlement précité de l'autorisation du produit biocide dénommé « NEW SERPOL BASIC », à la suite d'un désaccord soulevé lors de la procédure de reconnaissance mutuelle par l'Etat membre concerné Pologne ;

Vu l'autorisation du 05/04/2023 portant autorisation de mise sur le marché du produit biocide dénommé « NEW SERPOL BASIC » (N° d'autorisation : 102/23/L-000 ; Titulaire : MYLVA S.A., Via Augusta, 48, ES-08006 Barcelona, Espagne) ;

Vu l'article 48(3) du règlement précité et la procédure de modification corrélative N° BC-WC090991-27 de l'autorisation de mise sur le marché au Luxembourg ;

### Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** – L'autorisation N° 102/23/L-000 du 05/04/2023 (R4BP asset: LU-0030537-0000) du produit biocide « « NEW SERPOL BASIC » est modifiée comme suit :

- **Modification des méthodes d'application de l'utilisation No 6 ;**
- **Modification des instructions d'utilisation spécifiques de l'utilisation No 6 ;**
- **Identification d'une substance préoccupante dans la composition du produit.**

**Art. 2** – Le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché est le destinataire de la présente. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) annexé remplace le RCP de l'autorisation actuellement en vigueur.

**Art. 3** – En vertu de l'article 52 du Règlement (EU) 528/2012, les stocks restants de produits biocides dont les conditions de mise sur le marché sont modifiées par la présente décision ne peuvent plus être mis à disposition sur le marché 180 jours après la date de la présente décision.

Leur utilisation est interdite 360 jours après la date de la présente décision.

**Art.4** – L'autorisation pourra être retirée en cas du non-respect des dispositions énoncées par l'autorisation.

La présente décision est susceptible d'un **recours en réformation devant le tribunal administratif**. Le délai de recours est de 40 jours à partir de la notification de la présente décision. Le recours est à former par requête signée d'un avocat à la Cour (inscrit à la liste I ou V des tableaux dressés par le conseil de l'Ordre des avocats).

Dans le même délai, vous pouvez adresser un **recours gracieux par écrit au Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité**. Dans ce cas, le délai pour introduire le recours en réformation devant le tribunal administratif est suspendu. Si dans les 3 mois à compter de l'introduction du recours gracieux une nouvelle décision intervient ou si aucune décision n'intervient, un nouveau délai de 40 jours pour introduire le recours en réformation devant le tribunal administratif commence à courir.

Vous pouvez également introduire une **réclamation auprès du Médiateur - Ombudsman**. Veuillez noter que cette réclamation n'interrompt ni ne suspend les délais légaux des recours contentieux et gracieux. Le Médiateur - Ombudsman ne peut pas modifier la décision prise, mais peut intervenir auprès de l'autorité compétente afin d'essayer de trouver un arrangement.

Pour plus d'informations concernant vos droits en matière de recours, il vous est loisible de consulter la rubrique « Recours contre un acte administratif » sur le site ci-après : <https://guichet.public.lu/fr.html>



Serge Wilmes  
Ministre de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

« NEW SERPOL BASIC, 102/23/L-000 »

° 102/23/L-000, Case in 2023: BC-NN082535-20, NA-MRS Mutual recognition in sequence.

° 102/23/L-000, Case in 2023: BC-WC090991-27, NA-AAT Mod. of Authorisation (Art. 48).



**Annexe à l'autorisation N° 102/23/L-000**

**- VERSION DU 20/02/2024**

**RESUME DES CARACTERISTIQUES D'UN PRODUIT BIOCIDÉ**

**Nom(s) : NEW SERPOL BASIC**

Embapel Wood, Presta Gel WWK, QUICKWOOD GEL, SERPOL GEL BASIC, TIMBERGEL,  
TIMBERXPRT GEL, WOOD SERPOL GEL, WOOD TREATMENT GEL, Woodcare Gel,  
WOODMASTER GEL, WOODSHIELD GEL, WOODY GEL, XYLOSECT GEL

Type de produit(s) : 8

N° d'autorisation : 102/23/L-000

R4BP Asset number : LU-0030537-0000

1.	Informations administratives.....	3
1.1.	Noms commerciaux du produit.....	3
1.2.	Détenteur de l'autorisation.....	3
1.3.	Fabricant(s) du produit.....	3
1.4.	Fabricant(s) de la substance active.....	3
2.	Composition et formulation du produit.....	4
2.1.	Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit.....	4
2.2.	Type de formulation.....	4
3.	Mentions de danger et conseils de prudence.....	4
4.	Utilisation(s) autorisée(s).....	4
4.1.	Descriptions de l'utilisation N°1.....	4
4.1.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1.....	5
4.1.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1 :.....	5
4.1.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement.....	5
4.1.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage.....	5
4.1.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	6
4.2.	Descriptions de l'utilisation N°2.....	6
4.2.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2.....	7
4.2.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2 :.....	7
4.2.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement.....	7
4.2.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage.....	7
4.2.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	7

4.3.	Descriptions de l'utilisation N°3 .....	7
4.3.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 3 .....	8
4.3.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 3 : .....	8
4.3.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 3: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement .....	8
4.3.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 3: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage .....	8
4.3.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 3: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales .....	8
4.4.	Descriptions de l'utilisation N°4 .....	8
4.4.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 4 .....	9
4.4.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 4 : .....	9
4.4.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 4: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement .....	9
4.4.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 4: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage .....	10
4.4.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 4: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales .....	10
4.5.	Descriptions de l'utilisation N°5 .....	10
4.5.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 5 .....	11
4.5.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 5 : .....	11
4.5.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 5: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement .....	11
4.5.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 5: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage .....	11
4.5.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 5: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales .....	11
4.6.	Descriptions de l'utilisation N°6 .....	11
4.6.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 6 .....	12
4.6.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 6 : .....	12
4.6.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 6: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement .....	12
4.6.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 6: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage .....	12
4.6.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 6: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales .....	12
5.	Instructions d'utilisation générales.....	13
5.1.	Consignes d'utilisation.....	13
5.2.	Mesures de gestion des risques .....	13
5.3.	Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement .....	13
5.4.	Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage .....	14
5.5.	Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	14
6.	Autres informations .....	14

## 1. Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

#### **NEW SERPOL BASIC**

Embapel Wood, Presta Gel WWK, QUICKWOOD GEL, SERPOL GEL BASIC, TIMBERGEL, TIMBERXPRT GEL, WOOD SERPOL GEL, WOOD TREATMENT GEL, Woodcare Gel, WOODMASTER GEL, WOODSHIELD GEL, WOODY GEL, XYLOSECT GEL

### 1.2. Détenteur de l'autorisation

Nom et adresse du détenteur	<b>MYLVA S.A.</b> <b>Via Augusta, 48</b> <b>ES-08006 Barcelona, Espagne</b>
Numéro d'autorisation	<b>102/23/L-000</b>
R4BP Asset number	LU-0030537-0000
Date de l'autorisation	05/04/2023
Date d'expiration de l'autorisation	<b>25/01/2032</b>

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom(s) et adresse(s) du fabricant	MYLVA S.A. Via Augusta, 48 ES-08006 Barcelona Espagne
Adresse(s) du site de production	MYLVA S.A. Sant Galderic 23 ES-08395 Sant Pol de Mar, Barcelona Espagne

### 1.4. Fabricant(s) de la substance active

Substance active	Perméthrine (CAS: 52645-53-1)
Nom et adresse du fabricant	Caldic Denmark A/S (Denmark) (Acting for Tagros Chemicals India Limited (India) Jhaver Centre, Rajah Annamalai Building, IV Floor, 72, Marshalls Road IN-600 008 Egmore, Chennai Inde
Adresse(s) du site de production	Tagros Chemicals India Limited, A4/1&2, SIPCOT )Industrial Complex, Kudikadu Cuddalore, Tamil Nadu Inde

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom	Nom IUPAC	CAS / EC	Teneur
<b>Substances actives</b>			
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	52645-53-1 258-067-9	0.35 % m/m
<b>Substances non-actives</b>			
Isoparaffines C12-C16	Hydrocarbons, C12-C16, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	64742-47-8 927-676-8	73.06 % m/m

### 2.2. Type de formulation

Gel
-----

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mentions de danger	<p>H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p> <p>EUH208 - Contient de la perméthrine, du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et un mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-Méthyl-2Hisothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.</p>
Conseils de prudence	<p>P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P391 - Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la législation nationale (centre de recyclage).</p>

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1. Descriptions de l'utilisation N°1

Tableau 1: Utilisation # 1 – Traitement préventif et curatif – Application superficielle : broissage par des utilisateurs professionnels et professionnels formés.

Type de produit	PT8-Produits de protection du bois
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	NEW SERPOL BASIC est un produit de protection du bois prêt à l'emploi pour le traitement préventif des bois en classe d'usage 1 et pour le traitement curatif à l'intérieur. Le produit s'applique

	par brossage.
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Capricorne des maisons ( <i>Hyloterpes bajulus</i> ) - Larves. Termites ( <i>Reticulitermes spp.</i> )
Domaine d'utilisation	Pour un traitement préventif : Utilisation à l'intérieur. Classe d'utilisation 1 (UC 1 : situation dans laquelle le bois ou produit à base de bois se trouve à l'intérieur d'un bâtiment, non exposé aux intempéries ou à l'humidité). Pour un traitement curatif : Utiliser à l'intérieur.
Méthode d'application	Prêt à l'emploi. Brossage. Méthode : peinture au pinceau ou au rouleau.
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitement: - Préventif, dose : 200 g/m <sup>2</sup> - Curatif, dose : 300 ml/m <sup>2</sup>  Fréquence d'utilisation : une application selon le dosage suffit à protéger le bois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	<b>Utilisateur professionnel et utilisateur professionnel qualifié</b>
Emballage(s)	°Contenants en plastique (PP), seau: - 5, 7, 7.5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 450, 500, 650, 750, 1000 ml; - 1, 2, 5, 7, 7.5, 10, 15, 20, 25, 30, 50, 60, 75, 100, 200 L. °Contenants en plastique (PP), tube: - 5, 7, 7.5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000 ml.

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1

Cf. conditions générales d'utilisation.

#### 4.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1 :

Porter des gants et une combinaison enduite.

#### 4.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Cf. conditions générales d'utilisation.

#### 4.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Cf. conditions générales d'utilisation.

4.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Cf. conditions générales d'utilisation.

**4.2. Descriptions de l'utilisation N°2**

Tableau 2: Utilisation # 2 – Traitement préventif et curatif – Application superficielle : brossage par des utilisateurs non-professionnels (Grand public).

Type de produit	PT8-Produits de protection du bois
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	NEW SERPOL BASIC est un produit de protection du bois prêt à l'emploi pour le traitement préventif des bois en classe d'usage 1 et pour le traitement curatif à l'intérieur. Le produit s'applique au pinceau.
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Capricorne des maisons ( <i>Hyloterpes bajulus</i> ) - Larves. Termites ( <i>Reticulitermes spp.</i> )
Domaine d'utilisation	Pour un traitement préventif : Utilisation à l'intérieur. Classe d'utilisation 1 (UC 1 : situation dans laquelle le bois ou produit à base de bois se trouve à l'intérieur d'un bâtiment, non exposé aux intempéries ou à l'humidité). Pour un traitement curatif : Utiliser à l'intérieur.
Méthode d'application	Prêt à l'emploi. Brossage. Méthode : peinture au pinceau ou au rouleau.
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitement: - Préventif, dose : 200 g/m <sup>2</sup> - Curatif, dose : 300 ml/m <sup>2</sup>  Fréquence d'utilisation : une application selon le dosage suffit à protéger le bois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	<b>Grand public (utilisateur non-professionnel)</b>
Emballage(s)	°Contenants en plastique (PP), seau: - 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 450, 500, 650, 750, 1000 ml; - 1, 2 L. °Contenants en plastique (PP), tube: - 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000 ml.

#### 4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2

Cf. conditions générales d'utilisation.

#### 4.2.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2 :

Cf. conditions générales d'utilisation.

4.2.3. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Cf. conditions générales d'utilisation.

4.2.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Cf. conditions générales d'utilisation.

4.2.5. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Cf. conditions générales d'utilisation.

### 4.3. Descriptions de l'utilisation N°3

Tableau 3: Utilisation # 3 – Traitement préventif et curatif – Application superficielle : pulvérisation à haute pression (projection) par des utilisateurs professionnels et professionnels formés.

Type de produit	PT8-Produits de protection du bois
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	NEW SERPOL BASIC est un produit de protection du bois prêt à l'emploi pour le traitement préventif des bois en classe d'usage 1 et pour le traitement curatif à l'intérieur. Le produit s'applique par projection (pulvérisation d'un produit sous forme de gel).
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Capricorne des maisons ( <i>Hyloterpes bajulus</i> ) - Larves. Termites ( <i>Reticulitermes spp.</i> )
Domaine d'utilisation	Pour un traitement préventif : Utilisation à l'intérieur. Classe d'utilisation 1 (UC 1 : situation dans laquelle le bois ou produit à base de bois se trouve à l'intérieur d'un bâtiment, non exposé aux intempéries ou à l'humidité). Pour un traitement curatif : Utiliser à l'intérieur.
Méthode d'application	Prêt à l'emploi. Pulvérisation (projection). Méthode : pulvérisation à haute pression.
Dose prescrite et fréquence	Traitement:

d'application	- Préventif, dose : 200 g/m <sup>2</sup> - Curatif, dose : 300 ml/m <sup>2</sup>  Fréquence d'utilisation : une application selon le dosage suffit à protéger le bois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	<b>Utilisateur professionnel et utilisateur professionnel qualifié</b>
Emballage(s)	°Contenants en plastique (PP), seau: - 5, 7, 7.5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 450, 500, 650, 750, 1000 ml; - 1, 2, 5, 7, 7.5, 10, 15, 20, 25, 30, 50, 60, 75, 100, 200 L. °Contenants en plastique (PP), tube: - 5, 7, 7.5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000 ml.

#### 4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 3

Cf. conditions générales d'utilisation.

#### 4.3.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 3 :

Porter des gants et une combinaison imperméable.

Uniquement pour les professionnels formés :

- Les vêtements contaminés par le produit biocide doivent être tenus à l'écart du grand public.
- Pour manipuler les vêtements contaminés, l'utilisateur doit porter des gants.

#### 4.3.3. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Cf. conditions générales d'utilisation.

#### 4.3.4. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Cf. conditions générales d'utilisation.

#### 4.3.5. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Cf. conditions générales d'utilisation.

### 4.4. Descriptions de l'utilisation N°4

Tableau 4: Utilisation # 4 – Traitement préventif et curatif – Application superficielle : pulvérisation (projection) par des utilisateurs non-professionnels.

Type de produit	PT8-Produits de protection du bois
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	NEW SERPOL BASIC est un produit de protection du bois prêt à l'emploi pour le traitement préventif des bois en classe d'usage

	1 et pour le traitement curatif à l'intérieur. Le produit s'applique par projection (pulvérisation d'un produit sous forme de gel).
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Capricorne des maisons ( <i>Hyloterpes bajulus</i> ) - Larves. Termites ( <i>Reticulitermes spp.</i> )
Domaine d'utilisation	Pour un traitement préventif : Utilisation à l'intérieur. Classe d'utilisation 1 (UC 1 : situation dans laquelle le bois ou produit à base de bois se trouve à l'intérieur d'un bâtiment, non exposé aux intempéries ou à l'humidité). Pour un traitement curatif : Utiliser à l'intérieur.
Méthode d'application	Prêt à l'emploi. Pulvérisation (projection). Méthode : pulvérisateur manuel à gâchette.
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitement: - Préventif, dose : 200 g/m <sup>2</sup> - Curatif, dose : 300 ml/m <sup>2</sup>  Fréquence d'utilisation : une application selon le dosage suffit à protéger le bois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	<b>Grand public (utilisateur non-professionnel)</b>
Emballage(s)	°Contenants en plastique (PP), seau: - 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 450, 500, 650, 750, 1000 ml; - 1, 2 L. °Contenants en plastique (PP), tube: - 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000 ml.

#### 4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 4

Cf. conditions générales d'utilisation.

#### 4.4.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 4 :

Ne nettoyez pas le pulvérisateur. Il doit être éliminé après utilisation.

#### 4.4.3. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Cf. conditions générales d'utilisation.

4.4.4. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Cf. conditions générales d'utilisation.

4.4.5. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Cf. conditions générales d'utilisation.

#### 4.5. Descriptions de l'utilisation N°5

Tableau 5: Utilisation # 5 – Traitement curatif – Application superficielle : brossage et injection complémentaire par des utilisateurs formés et professionnels.

Type de produit	PT8-Produits de protection du bois
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	NEW SERPOL BASIC est un produit de protection du bois prêt à l'emploi pour le traitement à l'intérieur. Le produit est appliqué par brossage et par injection complémentaire.
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Capricorne des maisons ( <i>Hyloterpes bajulus</i> ) - Larves. Termites ( <i>Reticulitermes spp.</i> )
Domaine d'utilisation	Utiliser à l'intérieur.
Méthode d'application	Prêt à l'emploi. Brossage et injection complémentaire (le produit est injecté dans des trous pré-perçés avec une machine à pression). Brossage. Méthode : peinture au pinceau ou au rouleau.
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitement curatif, dose : 300 ml/m <sup>2</sup>  Fréquence d'utilisation : une application selon le dosage suffit à protéger le bois.  Pour un traitement intensif : Application par injection (252 ml/m <sup>2</sup> ). A appliquer en association avec un traitement superficiel. 300+252 ml/m <sup>2</sup>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<b>Utilisateur professionnel et utilisateur professionnel qualifié</b>
Emballage(s)	°Contenants en plastique (PP), seau: - 5, 7, 7.5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 450, 500, 650, 750, 1000 ml; - 1, 2, 5, 7, 7.5, 10, 15, 20, 25, 30, 50, 60, 75, 100, 200 L. °Contenants en plastique (PP), tube:

	- 5, 7, 7.5, 10, 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000 ml.
--	---

#### 4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 5

Le produit est injecté dans des trous pré-perçés avec une machine à pression. Pour un traitement intensif, le taux d'application de 300 ml/m<sup>2</sup> + remplir les trous de forage avec du liquide (252 ml/m<sup>2</sup>) est approprié pour la méthode d'application : traitement superficiel + injection.

Dosage : le volume moyen du trou varie entre 10 et 28 ml. Le nombre de trous dépend du volume : pour 10 ml/trou, 5 trous/m linéaire, 25 trous/m<sup>2</sup> ou pour 28 ml/trou, 3 trous/m linéaire, 9 trous/m<sup>2</sup>. Une deuxième injection doit être effectuée si le produit ne pénètre pas correctement lors de la première injection, mais jamais plus de 252 ml/m<sup>2</sup> ne seront ajoutés pour un traitement complet.

#### 4.5.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 5 :

Porter des gants et une combinaison enduite.

4.5.3. Si spécifique à l'utilisation N° 5: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Cf. conditions générales d'utilisation.

4.5.4. Si spécifique à l'utilisation N° 5: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Cf. conditions générales d'utilisation.

4.5.5. Si spécifique à l'utilisation N° 5: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Cf. conditions générales d'utilisation.

### 4.6. Descriptions de l'utilisation N°6

Tableau 6: Utilisation # 6 – Traitement curatif – Application superficielle : brossage et injection complémentaire par des utilisateurs non-professionnels (Grand public).

Type de produit	PT8-Produits de protection du bois
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	NEW SERPOL BASIC est un produit de protection du bois prêt à l'emploi pour le traitement à l'intérieur. Le produit est appliqué par brossage et par injection complémentaire.
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Capricorne des maisons ( <i>Hyloterpes bajulus</i> ) - Larves. Termites ( <i>Reticulitermes spp.</i> )
Domaine d'utilisation	Utiliser à l'intérieur.
Méthode d'application	Prêt à l'emploi. Brossage et injection complémentaire (le produit est injecté dans les trous de forage des mouches à l'aide d'une seringue).

	Brossage. Méthode : peinture au pinceau ou au rouleau.
Dose prescrite et fréquence d'application	Traitement curatif, dose : 300 ml/m <sup>2</sup>  Fréquence d'utilisation : une application selon le dosage suffit à protéger le bois.  Pour un traitement intensif : Application par injection (252 ml/m <sup>2</sup> ). A appliquer en association avec un traitement superficiel. 300+252 ml/m <sup>2</sup>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<b>Grand public (utilisateur non-professionnel)</b>
Emballage(s)	°Contenants en plastique (PP), seau: - 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 450, 500, 650, 750, 1000 ml; - 1, 2 L. °Contenants en plastique (PP), tube: - 25, 40, 50, 75, 100, 125, 150, 175, 200, 250, 300, 350, 400, 500, 650, 750, 1000 ml.

#### 4.6.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 6

Le produit est injecté avec une seringue jetable dans les trous de forage des mouches creusés par les insectes, suivi d'une application superficielle. Pour un traitement intensif, le débit d'application de 300 ml/m<sup>2</sup> + remplir les trous de forage avec du liquide (252 ml/m<sup>2</sup>) est approprié pour la méthode d'application : traitement superficiel + injection.  
Une deuxième injection devra être réalisée si le produit ne pénètre pas correctement lors de la première injection, mais il ne sera jamais ajouté plus de 252 ml/m<sup>2</sup> pour un traitement complet.

#### 4.6.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 6 :

Cf. conditions générales d'utilisation.

#### 4.6.3. Si spécifique à l'utilisation N° 6: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Cf. conditions générales d'utilisation.

#### 4.6.4. Si spécifique à l'utilisation N° 6: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Cf. conditions générales d'utilisation.

#### 4.6.5. Si spécifique à l'utilisation N° 6: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Cf. conditions générales d'utilisation.

## 5. Instructions d'utilisation générales

### 5.1. Consignes d'utilisation

Lisez toujours l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivez toutes les instructions fournies. Se conformer aux instructions d'utilisation.

Bien se laver les mains après manipulation.

S'assurer qu'aucun animal n'est présent pendant le traitement.

Le produit peut être utilisé pour traiter les bois tendres.

Les utilisateurs doivent informer si le traitement est inefficace et le signaler directement au titulaire de l'enregistrement.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas utiliser sur du bois susceptible d'entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des animaux d'élevage. Tenir les personnes non impliquées, les enfants et les animaux domestiques à l'écart des surfaces/zones traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches. Contient de la perméthrine, peut être dangereux/toxique pour les animaux domestiques (par exemple, les chats, les abeilles, les poissons et autres organismes aquatiques). Éloignez les chats des surfaces traitées. En raison de leur sensibilité particulière à la perméthrine, le produit peut provoquer des effets indésirables graves chez les chats

Pendant l'application du produit (sur bois) et pendant le séchage des surfaces, ne pas contaminer l'environnement. Toutes les pertes de produit doivent être contenues en couvrant le sol (par exemple par une bâche) et éliminées de manière sûre.

Peut être nocif pour les espèces protégées comme les chauves-souris, les frelons ou les oiseaux. La présence d'espèces protégées dans la zone à traiter doit être évaluée avant l'utilisation du produit. Des mesures de protection appropriées doivent être prises si nécessaire.

### 5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

**EN CAS D'INHALATION :** Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON (tél. : +352 8002 5500) ou un médecin.

**EN CAS D'INGESTION :** Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON (tél. : +352 8002 5500) ou un médecin.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :** Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver la peau avec de l'eau. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON (tél. : +352 8002 5500) ou un médecin.

Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : consulter un médecin.

**SI UN AVIS MÉDICAL EST NÉCESSAIRE, AVOIR LE CONTENANT DU PRODUIT OU L'ÉTIQUETTE À PORTÉE DE MAIN.**

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

##### Élimination du produit :

Respectez les règles vestimentaires et les mesures de protection.

Pour nettoyer le sol et les objets contaminés par ce matériau, utilisez de l'eau gazeuse ou savonneuse. Ne pas rejeter dans les égouts ou dans l'environnement. Couvrir le produit avec un matériau absorbant tel que du sable, de la terre ou de la terre de diatomées pour éviter la propagation. Les couches de sol fortement contaminées doivent être enlevées jusqu'à ce qu'une couche propre soit trouvée.

Utiliser un récipient de sécurité approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

Le produit ne doit PAS être éliminé dans les égouts municipaux, les drains ou les rivières.

Veuillez consulter les instructions spécifiques ci-dessus pour une élimination sûre du produit et de son emballage.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Tenir hors de portée des enfants et des animaux/animaux de compagnie non-cibles.

Conserver dans le récipient d'origine bien fermé.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré.

Il est recommandé de stocker le produit à une température comprise entre 5°C et 45°C.

Protéger du gel.

Durée de conservation : 2 ans.

#### 6. Autres informations

##### Codes d'application

##### Définitions :

- Utilisateurs professionnels formés : opérateurs de lutte antiparasitaire, ayant reçu une formation spécifique à l'utilisation des produits biocides selon la législation nationale en vigueur.
- Utilisateurs professionnels : professionnels qui utilisent les produits biocides dans le cadre de leur profession, qui ne sont pas des opérateurs de lutte antiparasitaire, et qui sont peu susceptibles d'avoir reçu une formation spécifique à l'utilisation des produits biocides selon la législation nationale en vigueur. On peut s'attendre à ce qu'ils aient des connaissances et des compétences en matière de manipulation de produits chimiques (s'ils doivent les utiliser dans leur travail) et qu'ils soient capables d'utiliser correctement une sorte de matériel de protection individuelle si nécessaire.
- Utilisateurs non professionnels : utilisateurs non-professionnels qui appliquent le produit biocide dans le cadre de leur vie privée.